



Cats In The Air

diffusion et sauvetage des chats errants des aéroports parisiens
De Roissy CDG et Orly

COMMUNIQUE

Entrée en vigueur de la convention « chats libres » au 1^{er} janvier 2021

L'association Cats In The Air et la Ville de Gournay-sur-Marne ont signé une convention annuelle pour l'année 2021 afin de limiter la prolifération de la population féline sauvage sur son territoire. L'équipe municipale de Gournay-sur-Marne est déterminée à venir à bout des nuisances subies par ses habitants.

L'association Cats In The Air a demandé à faire entrer la convention en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain en raison des congés de fin d'année de ses bénévoles. Rappelons que ces derniers ont participé à la capture de seize chats errants près des bords de Marne en novembre. Les seize chats en question ont été stérilisés et identifiés « chats libres » par un vétérinaire du réseau de Cats In The Air. Seuls trois d'entre eux ont été relâchés sur la commune, les autres ont reçu des soins et sont actuellement en socialisation et en attente d'adoption.

Dès le 2 janvier, les bénévoles reprendront leurs opérations de capture pour continuer de faire stériliser les chats errants restant. Ils ont besoin de vous pour réussir ! Si vous êtes volontaire pour accueillir temporairement à votre domicile un chat pendant qu'il récupère de son opération (un garage fermé avec un carton et un plaid par exemple pour l'héberger), contactez Cats In The Air sur son site <https://catsintheair2016.fr>, ou encore en vous signalant auprès de vos élus.

Manuela Vidal

Présidente de Cats in The Air 2016